



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 septembre 2022

## **FRANCE 2030 : MARC FESNEAU, CHRISTOPHE BECHU ET ROLAND LESCURE REUNISSENT LE COMITÉ MINISTÉRIEL DE PILOTAGE FRANCE 2030 « AGRICULTURE, ALIMENTATION, FORET-BOIS »**

**Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, ont co-présidé ce jour le comité de pilotage ministériel « Agriculture, Alimentation, Forêt-bois » de France 2030, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, en présence des ambassadeurs France 2030 et des opérateurs. Cette réunion a permis de faire le bilan des premières mesures lancées depuis novembre 2021 et de tracer les orientations pour les mois à venir.**

Le secteur agricole, agroalimentaire et forestier se caractérise à la fois par un très grand potentiel de création de valeur économique et une forte contribution à la transition écologique. Particulièrement impacté par le changement climatique, il fait aussi l'objet de fortes attentes sociétales, qui imposent des ruptures fortes dans les modèles de production. Considéré comme un secteur traditionnel par excellence, il a fait l'objet de nombreuses évolutions technologiques ces dernières années, qu'il convient d'accélérer et d'orienter dans le sens de la durabilité et de la résilience.

Doté de 2,9 milliards d'euros, le volet agricole, agroalimentaire et forestier de France 2030 comporte un continuum de mesures allant de la recherche au déploiement, couvrant l'ensemble des chaînes de valeur, depuis les solutions pour la production primaire jusqu'aux produits transformés. Il vise à lever des verrous majeurs parmi lesquels : la réduction de la dépendance aux intrants chimiques, l'adaptation de l'agriculture et de la forêt aux conséquences du changement climatique, la relocalisation des maillons industriels stratégiques, l'amélioration de la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments, ou encore le développement des usages du bois. La réponse à ces défis passe par l'innovation technologique et organisationnelle. Ainsi, l'utilisateur final (l'agriculteur, l'entreprise agroalimentaire ou forestière) doit être au cœur du déploiement de France 2030, dans les territoires.

A ce jour, la majorité des mesures prévues est lancée ou en phase de lancement. Cela concerne en particulier les mesures dédiées à la recherche, qui incluent des projets de rupture, par exemple en

matière d'agriculture de précision ou d'aliments fermentés, ainsi que le soutien à l'innovation dans les entreprises. Ainsi, à date, 35 projets d'innovation agricole ou alimentaire ont été soutenus, ainsi que 21 projets de systèmes constructifs bois. Plusieurs mesures sont encore en construction, notamment celles destinées à accélérer le déploiement des innovations dans les entreprises, dans l'agriculture et les territoires.

Ce comité de pilotage permet aussi d'annoncer le lancement de deux dispositifs :

- la réouverture d'un **appel à projets pour des entreprises en faveur des transitions agroécologique et alimentaire** (<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-innover-pour-reussir-les-transitions-agroecologique-et-alimentaire>)
- L'ouverture d'un **appel à manifestation d'intérêt pour développer l'alimentarité des emballages** (<https://france2030.agencerecherche.fr/ami-alimentarite>).

**Les ministres ont confié aux ambassadeurs France 2030 une réflexion sur trois enjeux clés pour l'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et le bois qui se sont dégagés lors de la réunion, en leur demandant de présenter début 2023 des recommandations opérationnelles sur :**

- Le contexte géopolitique et l'urgence climatique
- La souveraineté industrielle et le renforcement des maillons manquants de la chaîne de valeur
- La souveraineté alimentaire et l'accompagnement de l'utilisateur final de l'innovation

**Les ambassadeurs France 2030 sur l'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et le bois :**

- **Christophe Aubé**, Agreenculture, Robagri
- **Christophe Barnouin**, Ecotone
- **Olivier Clanchin**, Olga, ABEA
- **Marion Guillou**, Haut Conseil pour le Climat
- **Aude Guo**, Innovafeed
- **Christophe Mathieu**, FCBA
- **Anne Rivière-Honegger**, CNRS

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire :

*« France 2030 est à la charnière des enjeux de court-terme et de long-terme pour notre agriculture, notre alimentation et nos forêts. Les mesures doivent se déployer dans une logique de diffusion de l'innovation dans les territoires, permettant son appropriation par l'utilisateur final. Le fonds entrepreneur du vivant (400 M€) et le fonds compétence (20 M€) annoncés par le Président de la République participent de cette dynamique. Nous avons également besoin d'innovation pratique : l'organisation des filières conditionne leur transformation. Il faut aussi penser la planification de l'innovation, en se fixant des jalons pour lever les freins réglementaires, afin d'accompagner les porteurs de projets dans leur croissance. La pleine réussite de France 2030 passe enfin par une simplification de l'accès aux différentes mesures : nous y travaillerons. »*

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires :

*« France 2030 est un formidable levier d'innovation pour penser et modeler la France de demain. Les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sont des enjeux majeurs et concentrent quelques 2,9 milliards d'euros. Ce comité de pilotage rassemblant autour de Marc Fesneau, Roland Lescure et moi-même des administrations mais aussi et surtout les ambassadeurs France 2030 doit nous permettre d'accélérer nos dispositifs, de toujours mieux les rapprocher des acteurs des territoires et de donner à voir aujourd'hui les innovations de demain. »*

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie :

« Je suis convaincu de la capacité de notre tissu industriel agroalimentaire à contribuer aux chantiers de France 2030, au premier rang desquels figurent l'innovation et la décarbonation. Le comité de pilotage ministériel d'aujourd'hui a permis de dresser un premier bilan. Les appels à projet lancés suscitent un vrai intérêt mais nous avons identifié collectivement la nécessité de mieux accompagner les acteurs économiques, notamment les plus petits d'entre eux. France 2030 vise à conforter notre souveraineté industrielle en gagnant en compétitivité et en relocalisant les maillons productifs stratégiques. Les travaux confiés aux Ambassadeurs, notamment ceux sur le renforcement des maillons manquants des chaînes de valeur, seront particulièrement utiles ».

### **Contacts presse**

**Ministère l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire**

[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

**Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires**

[presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)

**Ministère de l'Industrie**

[presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

**Secrétariat général pour l'investissement**

[presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

**A propos de France 2030**

### **Le plan d'investissement France 2030 :**

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

*Plus d'informations sur :* [france2030.gouv.fr](https://france2030.gouv.fr) / [@SGPI\\_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)